



Projets d'avis pour le Moyen terme 2019-2023

Commission Territoires

Jeudi 18 octobre 2018

1. Mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires

Le Conseil rappelle l'importance de l'information statistique localisée, indispensable aux acteurs qui conduisent des politiques publiques dans les territoires. Il souhaite que les investissements importants faits par la statistique publique soient maintenus. Il attire en particulier l'attention des producteurs sur le besoin d'informations permettant de mesurer l'emploi localisé, ainsi que le coût de la vie à un niveau infra-national. Le Conseil demande au service statistique public de poursuivre les efforts entrepris pour améliorer l'accès et la lisibilité des informations mises à disposition.

2. Compléter l'information disponible sur l'Outre-mer

Le Conseil réaffirme l'importance de disposer d'une information statistique sur l'Outre-mer. Il note avec satisfaction les progrès réalisés en la matière et les moyens que le service statistique public y consacre. Il invite la statistique publique à poursuivre ses efforts pour couvrir l'ensemble du territoire national et permettre des comparaisons entre les régions, y compris ultra-marines.

3. Délimiter les territoires

Le Conseil recommande que les travaux menés sur les découpages statistiques territoriaux se poursuivent, en cohérence avec les travaux conduits au niveau européen, afin de disposer de zonages adaptés au besoin d'observation des phénomènes localisés, tels que le fonctionnement du marché du travail, le développement de l'urbanisation et l'influence des villes sur les territoires environnants, ou encore les spécificités agricoles des territoires.

4. Améliorer le géocodage

Le Conseil encourage la poursuite des travaux visant à localiser le plus précisément possible les bâtiments à usage d'habitation ou d'activité et l'emploi public et privé, afin de disposer d'informations de qualité géolocalisées ou pour des zonages très fin (données carroyées).

5. Disposer d'indicateurs sur les marchés de l'immobilier et du foncier

Le Conseil soutient les efforts entrepris par le service statistique public pour mesurer les prix d'acquisition et de location des bâtiments à usage d'habitation ou d'activité et des terrains, afin de disposer d'indicateurs statistiques qui permettent d'analyser le fonctionnement des marchés locaux de l'immobilier et du foncier (y compris du foncier agricole).

6. Développer l'information sur l'occupation des sols

Le Conseil se félicite des nombreux travaux menés sur l'occupation physique des sols pour mesurer des phénomènes tels que l'étalement urbain ou l'artificialisation. Il encourage leur développement, en tirant parti des nouvelles sources de données telles que les photos satellitaires.

7. Mesurer et analyser la mobilité des personnes

Le Conseil incite les services producteurs à poursuivre la construction d'un système d'informations donnant une vision complète de la mobilité sur un territoire, qui concerne à la fois les infrastructures et services de transports offerts, et les flux de déplacements des personnes. Il demande notamment de couvrir l'ensemble des modes de transport, tout en veillant à la cohérence des informations recueillies.

8. Estimer la population présente sur le territoire

Le Conseil note que la seule mesure de la population résidente ne suffit pas pour capter la dynamique d'un territoire. Dans ce contexte, le Conseil souhaite que les travaux d'expertise des nouvelles sources de données se poursuivent dans l'objectif de mesurer la population présente sur un territoire à différents moments de la journée, différents jours de la semaine ou mois de l'année.

9. Mesurer l'accès aux équipements et services

Le Conseil constate les progrès effectués pour mieux connaître les équipements et services présents dans les territoires ainsi que leur accessibilité. Il encourage, d'une part, à élargir le champ des équipements et services observés, d'autre part, à améliorer les mesures de distances et de temps d'accès. Enfin, il invite les producteurs à expertiser de nouvelles sources pour produire des indicateurs de fréquentation des équipements et services.

10. Étendre l'information sur les collectivités locales

Le Conseil souhaite que les efforts faits pour mettre à disposition des informations sur les collectivités locales, telles que les finances locales, la fiscalité locale ou l'emploi public local, se poursuivent. Il encourage par ailleurs le développement des remontées au niveau central d'informations produites ou détenues par les collectivités (informations sur les services publics locaux par exemple). Enfin, il soutient le rapprochement des informations produites par l'État et les collectivités locales, à l'image de ce qui a été réalisé pour les indicateurs sociaux départementaux.